Accusé de réception en préfecture 047-214700320-20211207-202181-DE Date de télétransmission : 16/12/2021 Date de réception préfecture : 16/12/2021

COMMUNE DE BON-ENCONTRE CONSEIL MUNICIPAL Séance Ordinaire du MARDI 7 DECEMBRE 2021 à 18 h (Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 7 DECEMBRE à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 26 novembre 2021, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Etaient présents: Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. BIELLE-BIARREY Laurent, M. ROULET Pascal, Mme VILLA Pierrette, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, Mme TABANON Chantal, M. JEANNE Vincent, Mme LAFFAGE Stéphanie, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe, M. BRUGIDOU David, M. SCHEIFF Yanik.

Étaient représentés :

Mme PAILHORIES Anne pouvoir à Jacqueline ANNETTE-OGIER.

M. DEGUIN Gérard pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.

M. GABEN Stéphane pouvoir à M. AMELING Christian.

M. BRUNOT Philippe pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.

Mme DERHOURHI Martine pouvoir à Mme DERRAMOND Laurence.

Absente:

Mme ESPINASSE France.

Madame Stéphanie LAFFAGE a été désignée secrétaire de séance.

2021.81 OBJET: MUTUALISATION DE LA CANTINE DES ECOLES DU BOURG, CREATION D'UNE SALLE D'ACTIVITE SPORTIVE, REAMENAGEMENT DE L'ECOLE F. MITTERRAND – DEMANDE DE SUBVENTION 2022 AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) / FOND DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (FSIL).

VOTE: Pour: 28

Mes chers collègues,

Un travail d'inventaire statistique a permis de confronter l'évolution prévisible des effectifs scolaires des écoles du Bourg avec les capacités des établissements existants mais également avec la capacité de ces quartiers du Centre-Ville à s'adapter aux nouveaux besoins.

Au terme d'une large concertation auprès des parents d'élèves, des personnels enseignants et de services, un Comité de Pilotage, composé d'élus et de représentants des différents Services concernés, a validé un programme de réalisation de travaux assorti d'une estimation prévisionnelle et d'un échéancier de réalisation.

Plusieurs scénarios ont été envisagés pour répondre au développement des effectifs ainsi qu'aux besoins exprimés par les personnels des Écoles MITTERRAND et BRASSENS.

Accusé de réception en préfecture 047-214700320-20211207-202181-DE Date de télétransmission : 16/12/2021 Date de réception préfecture : 16/12/2021

Le choix s'est fait sur une mutualisation de 2 services :

- Celui de la restauration en regroupant les salles à manger autour d'une cuisine remodelée et de locaux du personnel adaptés. Cette disposition permet de restructurer les locaux de la classe 14 de l'École MITTERRAND pour l'aménagement de divers services qui s'avéraient indispensables. Elle permet également de rationnaliser la distribution des repas.
- Celui de l'activité sportive par la construction d'une salle de sport équipée de vestiaires et sanitaires permettant l'éducation physique par mauvais temps.

Au-delà de ces deux projets majeurs, l'École Maternelle se verra dotée d'un préau complémentaire et d'un agrandissement du dortoir existant. Enfin, la maison existante en façade EST du terrain pourra être aménagée en classe par la suite.

Ces nouvelles installations permettront de retrouver les espaces nécessaires aux salles d'activités et de motricité de l'École Maternelle.

L'ensemble de ces travaux se fera en une seule tranche sachant qu'un espace est réservé pour la construction d'une classe supplémentaire à côté du dortoir de la Maternelle si l'augmentation des effectifs l'impose dans l'avenir.

L'estimation des travaux établie par le Cabinet d'architecture ARCHI CONSEIL s'élève à 1 400 000 € HT auxquels s'ajoute 89 700 € HT de maitrise d'œuvre (plan de financement en ANNEXE 9).

En conséquence, je vous propose, Mes Chers Collègues, d'autoriser Madame Le Maire à demander auprès de Monsieur Le Préfet une subvention exceptionnelle au taux de 40 % au titre de la DETR / FSIL soit 595 880 € pour la réalisation en 2022 de cette opération

Je vous remercie de bien vouloir délibérer.

Entendu l'exposé de Madame le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré A l'unanimité

AUTORISE Madame Le Maire à demander auprès de Monsieur Le Préfet une subvention exceptionnelle au taux de 40 % au titre de la DETR/FSIL soit 595 880 € pour la réalisation en 2022 de cette opération.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Affichage le 15 décembre 2021

Pour copie conforme,

ot et Garor

Madame Le Maire Laurence LAMY